

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 27 MARS 2018**

Absents excusés: Julian GOUT

Secrétaire de séance : Carine GOBERT

Lecture et approbation des derniers Conseils Municipaux

Lors de la Réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2018, les questions suivantes ont été débattues :

Lecture et approbation des derniers Conseils Municipaux

Accord de caution et prêt bancaire Résidence Le Parc annule et remplace la délibération 001-2018

Le Maire expose aux élus présent l'engagement de caution des communes, concernant le prêt octroyé à l'association de la Résidence Le Parc (Marpa), afin de permettre à ladite association le rachat auprès de Plurial Novilla des droits restant à courir au titre du bail à construction consenti par la commune de Damery suivant un acte des 15 et 21 janvier 1988.

Le Maire précise les caractéristiques du prêt accordé par la Caisse d'Épargne :

- un montant de 742 000 Euros avec 800 Euros de frais de dossier
- un taux de 2,40 %
- une durée de 20 ans
- ayant pour type d'amortissement « Échéance constante »

Cet engagement de caution est proportionnel au nombre d'habitants de la commune de Romery, ce qui représente une quote-part du prêt soit 29 208.31€. Cette garantie vient en complément d'hypothèque de premier rang prise sur le droit au bail.

Précisant aussi que la commune deviendrait copropriétaire du dit bien à hauteur de ce même pourcentage en cas de dissolution de l'association.

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération n° 021/2017 du 28/03/2018 sur le même objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des élus présents :

- Donne un avis favorable à cette caution bancaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes nécessaires à l'application de la présente décision.
- Renouvelle son engagement vis-à-vis de l'association de la Résidence Le Parc (Marpa).

Location du logement communal situé 3 rue Saint Laurent

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Considérant que le logement situé 3 rue Saint Laurent est vacant et que la commune n'en a pas l'utilisation pour ses services, le maire donne lecture du projet de cahier des charges de cette location et de la promesse de location souscrite par M. Matthieu DAVERDON et invite le conseil municipal à se prononcer sur les conditions de location prévues à celui-ci et notamment sur le prix indiqué.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ce cahier des charges et notamment le prix qu'il prévoit (430 € de loyer + 5 € de charges mensuelles),
- D'autoriser le maire à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions prévues par le cahier des charges par acte passé de gré à gré avec M. Matthieu DAVERDON,
- De signer tous les documents en rapport avec la location.

Renouvellement de contrat de Mme HUBERT Pauline en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe

Le contrat à durée déterminée de Madame Pauline HUBERT arrive à échéance le 06 mai 2018.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de lui renouveler son contrat pour une durée d'un an.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Le conseil municipal de la Commune de ROMERY,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu les commentaires sur les comptes administratifs de la commune, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs tels que présentés :

Dépenses de fonctionnement	106 990.61 €
Recettes de fonctionnement	202 115.70 €
Report de 2016 (à l'article 002)	178 028.00 €
<u>Excédent global de fonctionnement 2017</u>	186 534.59 € (soit 273 153 .09 €- 86 618.50 €)
Dépenses d'investissement	157 210.32 €
Recettes d'investissement	124 469.82 €
Report de 2016 (à l'article 001)	-53 878.00 €
<u>Résultat global d'investissement 2017</u>	-86 618.50 €
<u>Reste à réaliser au 31 décembre 2017</u>	Dépense : 00.00 € Recettes : 00.00 €

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 186 534 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

* un solde d'exécution positif global de	00.00 €
*un solde d'exécution négatif global de	- 86 618.00 €
* un solde de reste à réaliser positif de	00.00 €
entraînant un besoin de financement de	86 618.00 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	<u>186 534.00 €</u>
- Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes)	<u>0.00 €</u>
-Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses)	<u>86 618.00 €</u>
- Affectation du résultat (ligne 1068 en recettes d'investissement)	<u>86 618.00 €</u>

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES COMMUNALES

Le Maire soumet au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2018 des quatre taxes locales. Il explique au Conseil que seules les variations physiques des bases, sans modification des taux, entraînent une augmentation du produit financier qui pourra satisfaire, en partie l'équilibre du budget 2018 et financer certains projets.

Après avoir voté, le Conseil a décidé de ne pas augmenter les taxes communales pour l'année 2018

1. Taxe d'habitation	21.48 %
2. Taxe Foncier Bâti	14.28 %
3. Taxe Foncier Non Bâti	10.41 %
4. C F E (Contribution foncière des entreprises).....	15.06 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Fanfare de Fleury-la-Rivière	600 €
- Institut Jean Godinot	150 €
- A.D.M.R	600€
- Comité des Fêtes de Romery	1500 €

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget primitif 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet du Budget Unique pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Unique 2018 équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- **354 773 Euros** en section de fonctionnement
- **266 618 Euros** en section d'investissement

Questions diverses :

-résiliation contrat DSP avec Veolia : la mairie va vérifier la démarche à suivre pour la résiliation du contrat avec Véolia pour ne pas être pris au dépourvu le moment venu (2021).

-aide financière pour les chemins de vignes : M. TRIBAUT demande si la commune peut donner une subvention ou bien aider le syndicat à refaire certains chemins car ils sont tous abimés. Le syndicat n'ayant pas les moyens actuellement pour tous les refaire. La accepte de les aider car les chemins font également partie de la commune.

-achat taille haies élagueur + nettoyeur haute pression : le maire propose au conseil d'acheter un taille haie télescopique ainsi qu'un nettoyeur thermique haute pression afin de faciliter le travail de l'employé communal.

Le maire propose également d'acheter un désherbeur thermique mais pour le moment les prix étant élevés, il faut prendre le temps de se renseigner.

-Tasting Days : des habitants ont demandé à M. TRIBAUT si le Tasting Days aurait de nouveau lieu cette année. La Mairie n'a rien contre. M. TRIBAUT n'ayant pas trop de temps pour s'en occuper cette année, il proposera donc aux gens qui souhaitent le faire de s'en occuper et s'ils ne peuvent pas, il n'y en aura pas cette année.

-lampadaire : le lampadaire devant le pressoir ne fonctionne plus ; Il faut prévenir la CCPC.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre- question posée, la séance a été levée à 20h10. Suivent les délibérations et les signatures.

Délibérations :

N° 006 -2018 : Accord de caution et prêt bancaire Résidence Le Parc annule et remplace la délibération 001-2018

N° 007 -2018 : Location du logement communal situé 3 rue Saint Laurent

N° 008 -2018 : Renouvellement de contrat de Mme HUBERT Pauline en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe

N° 009 -2018 : Approbation du compte de gestion 2017 de la commune dressé par le receveur

N° 010 -2018 : Présentation et vote du compte administratif 2017 de la commune

N° 011 -2018 : Affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018 de la commune

N° 012 -2018 : Vote des taux des 4 taxes communales

N° 013 -2018 : Vote des subventions 2018

N° 014 -2018 : Vote du budget primitif 2018 de la commune